



**Lagwiann osi gen
so risk majè,
pa bliyé sa !**



DIRECTION
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
GUYANE

Concours Pictos Risks

BRIEF CRÉATIF A L'ATTENTION DES ÉCOLIERS (CP au CM2)

LES REPÈRES DE CRUES : GÉNÉRALITÉS

Le territoire de la Guyane est soumis à des risques majeurs identifiés.

On parle de risque majeur lorsqu'il y a probabilité de survenue d'un événement d'origine naturelle ou anthropique (due à l'action de l'homme), dont les effets peuvent mettre en danger un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

Les risques majeurs sont :

Les *risques naturels* qui sont liés aux phénomènes naturels. En Guyane, on recense les inondations, les mouvements de terrain, les feux de végétation et l'érosion du littoral.

Les *risques technologiques* qui sont d'origine anthropique. Pour la Guyane, on retrouve au sein des risques majeurs technologiques : les risques liés au transport de matières dangereuses (TMD), le risque industriel et le risque de rupture de barrage.

En ce qui concerne les inondations, il est important de garder la mémoire du risque et la mise en place de repères de crues est l'un des moyens.

Les repères de crues matérialisent les niveaux maximums déjà atteints par une crue. Ils sont donc constitués d'un pictogramme indiquant le niveau de l'eau et la date à laquelle ce niveau a été atteint. Ils constituent un moyen efficace pour diffuser et entretenir localement la connaissance et la conscience du risque inondation.

Simple et facilement identifiables, les repères sont riches d'enseignements sur les inondations passées et aident la population à se rendre compte de leur ampleur.

Cadre réglementaire :

La loi énonce l'obligation pour les maires d'apposer des repères de crues dans les secteurs exposés aux inondations. Ces derniers ont pour objectif de matérialiser et de pérenniser l'information des niveaux atteints par les plus hautes eaux connues (Loi n°2003-699 du 30 juillet 2003, Art. L563-3).

L'implantation des repères de crues doit être adaptée selon la configuration des lieux, la fréquence et l'ampleur des inondations et l'importance de la population fréquentant la zone.

LES PICTOS RIKS : ATTENTES

Nom du logo :

Pictos Risks

Couleurs

Le logo doit être composé de 5 couleurs au maximum.

Attentes du concours

L'Arrêté du 16 mars 2006 définit les modèles des repères de crues. Cependant, sur le territoire de la Guyane, les organisateurs du concours attendent que les écoliers proposent un décor autour du pictogramme officiel.

Le pictogramme officiel est de forme géométrique de 80 mm de diamètre dont l'horizontale indique le niveau des PHEC. La mention Plus Hautes Eaux Connues est inscrite au-dessus de l'horizontale. Le pictogramme comprend des emplacements pour la date correspondant à la crue et le nom du cours d'eau.

Les écoliers devront imaginer tout un décor autour de ce pictogramme.



Pictogramme officiel

LES REPÈRES DE CRUES : EXEMPLE OFFICIEL



LES PICTOS RISKS : CONTRAINTES ET DÉLAIS

Les propositions devront être transmises à la DEAL de Guyane au plus tard le 30 avril 2018. Les œuvres devront respecter les indications de ce brief.

OUTILS A DISPOSITION :

- **Brief créatif,**
- **Dossier départemental des risques naturels majeurs de Guyane (DDRM),**
- **Règlement du concours .**

Contacts : DEAL de Guyane / Unité énergie et risques naturels

0594 29 51 49

nicaise.rene@developpement-durable.gouv.fr

laetitia.biloquet@developpement-durable.gouv.fr